

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/FO 19/26/2-Add.1

Février 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-sixième session

Kuala Lumpur, Malaisie, 25 février – 1^{er} mars 2019

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. QUESTIONS ÉMANANT DE LA QUARANTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Appui scientifique FAO/OMS au Codex¹

1. La Commission a pris note de la longue liste de demandes en attente et a demandé aux Comités du Codex concernés de classer ces demandes d'avis scientifiques par ordre de priorité et a noté que des ressources complémentaires étaient nécessaires pour traiter toutes ces demandes en attente, et a encouragé tout particulièrement les pays ayant déposé de nombreuses demandes à apporter leur contribution.

B. QUESTIONS ÉMANANT D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Douzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments

Matières grasses tartinables et mélanges tartinables²

2. Le CCCF est convenu de diminuer la limite maximale pour le plomb dans les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables de 0,1 mg/kg à 0,04 mg/kg.

¹ REP17/CAC, par. 163 (ii) & (iii)

² REP18/CF, par. 42